



Chers Parents,

Afin de garantir une bonne organisation des cours de natation, je me permets d'attirer votre attention sur quelques détails d'importance.

1°) Dès la **première séance**, les enfants auront l'autorisation d'accéder aux cabines sous la responsabilité des parents 10 minutes avant le début de la séance. Les moniteurs prendront les enfants en charge dans la cabine.

Interdiction formelle d'accéder à la piscine sans l'autorisation des moniteurs.

2°) Les enfants sont assurés par le Parascolaire uniquement pendant la séance de natation; les enfants qui resteraient dans l'eau le seront sous la responsabilité des parents une décharge écrite devra être remise au coordinateur.

3°) Le droit d'entrée de l'enfant est inclus dans le forfait que vous avez payé à l'inscription. Et ce uniquement pour l'horaire inscrit sur la carte.

Les participants doivent toujours être en possession de leur carte de participation.

D'avance, je vous remercie pour votre compréhension et je vous prie d'agréer, Chers Parents, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jâbir EL HICHO
Le Responsable pédagogique